



Communiqué

TRANSPORT AERIEN

ACCORD DE CIEL OUVERT AVEC LE QATAR :

***La Commission européenne
toujours plus ultralibérale !***

La crise sanitaire que nous traversons actuellement a mis à terre le transport aérien mondial. Des centaines de milliers de salariés ont perdu leurs emplois partout dans le monde. Concernant l'Europe et plus particulièrement la France, ce sont plus de 10 000 emplois qui ont été supprimés du fait de la crise de la COVID19 et des restrictions de voyage qui en ont découlées. Malheureusement, le virus est toujours en circulation dans une multitude de pays du monde, certains états ont donc pris la décision de garder leurs frontières fermées jusqu'à nouvel ordre. Le secteur du transport aérien est donc toujours ébranlé à l'exception de certaines compagnies low-cost.

La Commission Européenne toujours pétrie de ses dogmes ultra-libéraux se prépare à signer un accord de ciel ouvert avec le Qatar. Cet accord permettra d'acter une « *libéralisation des services aériens permettant notamment aux compagnies aériennes membres de cet espace de pouvoir desservir n'importe quelle ville sans aucune restriction en termes de capacités ou de fréquence des vols* ». Cet accord, s'il aboutissait, serait un bouleversement sans précédent. Qatar Airways pourra ainsi faire voler des avions « *sans limitation au niveau des routes, de la capacité et des fréquences, entre n'importe quel point du Qatar et de l'Union européenne* ». De plus, concernant l'activité fret, l'accord ne se limitant pas au seul transport de passagers, il accordera aussi la possibilité à Qatar Airways d'effectuer des vols depuis l'Union européenne vers des pays tiers.

Or, les compagnies des pétro-monarchies du golfe persique sont connues pour pratiquer une concurrence déloyale avec des conditions sociales calamiteuses pour leurs salariés. La Commission européenne se contente de notifier les obligations exigées auprès de Qatar Airways, notamment en termes de respect des règles de concurrence, de transparence mais aussi de droit du travail. En cas de violations des obligations inhérentes à cet accord, deux instances de « contrôle » doivent prendre le relais afin d'arbitrer sur la problématique rencontrée. Il est plus que probable que ces instances de façade seront inutiles, voir transparentes, face aux enjeux politiques, diplomatiques et financiers sous-jacents.

En conséquence, la FEETS-FO condamne ce projet d'accord entre l'UE et le Qatar. A l'heure où le secteur du transport aérien est encore en quête d'une reprise incertaine, où des milliers de salariés sont toujours au chômage partiel, où le risque de licenciements est toujours prégnant, la Commission européenne poursuit aveuglement sa politique libérale au bénéfice de la finance et des marchés. En conclusion, la FEETS-FO appelle le gouvernement français, qui sera dans quelques mois à la présidence de l'Union Européenne, à agir face au risque de catastrophe sociale et à refuser un tel accord !

Paris, le 16 septembre 2021

Pour tout contact: Zaïnil NIZARALY, Secrétaire général : 01.44.83.86.20

Michaël DELLIS, Secrétaire fédéral : 06.30.63.99.81

Laurent LE FLOCH, Secrétaire fédéral ; 01.44.83.86.20